

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2023/19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 23 mars 2023

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 12

Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Simone GUICHARD, Michel PREVOST, Sophie ALLEOUD, Bernard PUEYO, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Claire BOMBRUN a donné procuration à Agnès GUIGON
Philippe EUVRARD a donné procuration à Jérôme MERCOYROL
Tiphaine FARGIER a donné procuration à Carole THOMAS

Absent(e)s :

Mr Jérôme MERCOYROL a été élu secrétaire.

Objet : Motion de soutien à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron portant demande d'extension du réseau Montélibus de Montélimar Agglomération et du réseau T'CAP de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal par délibération 2021/34 en date du 27 mai 2021 avait émis un avis favorable à la procédure de transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (CCARC).

Depuis juillet 2021, la CCARC s'est saisie de cette compétence d'organisation des mobilités pour se donner les capacités d'agir à la bonne échelle, en coopération avec les Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) voisines et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, AOM régionale responsables de l'exploitation des transports express régionaux, interurbains et scolaires.

Des discussions ont été engagées avec les AOM locales voisines Montélimar Agglo et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) pour envisager des extensions de lignes de bus au territoire d'Ardèche Rhône Coiron, perçu par ses habitantes comme insuffisamment pourvu en transports en commun. Ces premières discussions ont confirmé la volonté partagée d'envisager des extensions de lignes de bus de ces deux territoires à la CCARC.

En date du 14 décembre 2022, Monsieur Yves BOYER, Président de la CCARC, a réaffirmé à Monsieur Julien CORNILLET, Président de Montélimar Agglomération, sa volonté de coopération sur les mobilités, qui représentent un enjeu majeur pour les deux territoires. L'extension de la ligne 1 du réseau Montélibus circulant actuellement entre Montélimar Sud – Portes de Provence et Montélimar Ouest – Pracomtal pour desservir Le Teil, Rochemaure, Meysse et Cruas a notamment été envisagée.

Au demeurant, la possibilité d'étendre le réseau Montélibus au territoire d'Ardèche Rhône Coiron nécessite l'accord de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, responsable de l'exploitation des transports express régionaux, interurbains et scolaires. En effet, une ligne régionale interurbaine E18 circule entre Montélimar et Privas.

Sur la commune de Rochemaure, le flux est actuellement de 17 000 véhicules par jour. Dès 2024, en raison du grand carénage sur le site du CNPE de Cruas-Meysse, une activité importante va se déployer avec le flux de personnel supplémentaires (2 500 personnes en plus de 2 000 employés actuellement présents).

Considérant ce contexte, Monsieur le Maire souligne l'impérieuse nécessité d'améliorer la desserte des transports en communs, de maintenir et développer les réseaux existants et les interconnexions.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de soutenir auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Montélimar Agglomération la démarche de la Communauté de Communes pour la mise en œuvre d'une convention tripartite de délégation de compétences entre la Région et les deux intercommunalités.

En complément, Monsieur le Maire rappelle que la CCARC a lancé l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), auquel sont associées les deux collectivités locales concernées et la Région.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 007-210700050-20230331-202319-DE



Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

SOUTIEN la démarche de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron pour la mise en œuvre d'une convention tripartite de délégation de compétence entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Montélimar Agglomération.

APPROUVE le projet d'extension de la ligne 1 du réseau Montélibus circulant actuellement entre Montélimar Sud – Portes de Provence et Montélimar Ouest – Pracomtal pour desservir Le Teil, Rochemaure, Meysse et Cruas au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 30 mars 2023

Le (la) Secrétaire de séance
Jérôme MERCOYROL

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 31 mars 2023
Le Maire
Pierre LAULAGNET

